

Manager en ressources humaines

RNCP22104 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	315
Code(s) ROME	M1402, M1502, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2015

Certificateur(s)

IPAC · SIRET : 38416491900027

<http://www.ipac-france.com>

Sciences-U Lyon - Crespa

<http://www.sciences-u-lyon.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités du manager en ressources humaines relèvent du :

- Management Opérationnel :

Manager le département/service Ressources humaines

Piloter l'avancement des actions entreprises :

- Suivi de l'avancement des projets et actions,
- Aide et soutien aux collaborateurs dans l'avancement des projets et actions,
- Organisation de l'information en système structuré.

Contrôler la réalisation des budgets :

- Conception de procédures de contrôle de l'évolution des engagements,
- Veille à la disponibilité des ressources :
- Planification des besoins du département/service

Définir la politique relationnelle avec les partenaires sociaux

- Management et Expertise
- Mise en œuvre des plans d'actions (ou des projets particuliers)
- Recrutement.
- Conseil à la direction générale sur la réalisation de plans d'actions ou de projets
- Management Stratégique

Définir et veiller au maintien et à l'évolution de la politique générale des ressources humaines -

Développer et veiller au maintien et à l'évolution la culture d'entreprise

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste que le titulaire est capable de :

- Mettre en place et suivre l'évolution des actions d'entreprise : mesurer les résultats et communiquer sur les propositions préconisées ou les décisions prises.
- Mettre en place et suivre l'évolution d'un projet de nature transversal impliquant plusieurs services/directions, créer les conditions permettant de mesurer les résultats dudit projet, Proposer des solutions adaptées
- Communiquer efficacement sur les propositions préconisées ou les décisions prises.
- Évaluer et analyser une situation réelle d'entreprise et proposer la mise en place d'une politique générale de

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Toute entreprise, structure, organisation, administration, associations incluant un service des Ressources Humaines
- Cabinet conseil ou consultant spécialisé en management, formation, recrutement, conduite du changement, implantation de systèmes d'information ou d'ERP (évitez les sigles)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur des Ressources Humaines - Responsable des ressources humaines – Responsable du recrutement - Responsable de la gestion des emplois et compétences, Responsable formation, Consultant en ressources humaines, Chargé de mission, Chef de projet RH.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 625 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	40 039
Jugés difficiles à recruter	26 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Président

Membres :

Directeur de la certification

Formateurs
Professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président

Membres :

Deux professionnels représentant chacun un collège (employeur et salarié)

Deux professeurs

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2015

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP9677

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25518

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/22104/>